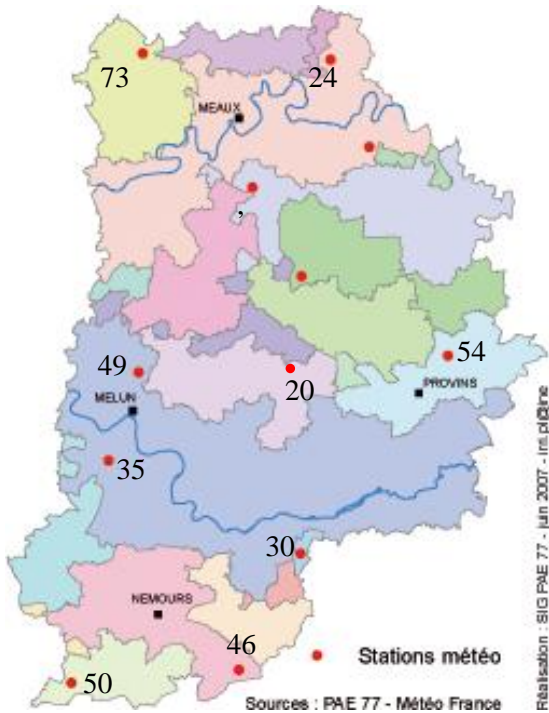


# Irri.pl@ine

N° 109 – 24 mai 2012 – 3 pages

Changement de niveau de restriction sur le secteur **Champigny-Ouest** : la situation de crise vient d'être levée. Ce sont les restrictions de l'**Alerte Renforcée** qui s'appliquent désormais. La zone Champigny-Est est toujours en Crise et les autres secteurs du département sont sans restriction.



Pluies (mm) du 1<sup>er</sup> au 20 mai 2012

Réalisation : SIG PAE 77 - Juin 2007 - irri.pl@ine

## METEO

Les deux premières décades de mai sont restées pluvieuses, avec des cumuls pluviométriques assez hétérogènes (20 à 73 mm dans les différentes stations Météo France du département) compte tenu du caractère orageux des précipitations, parfois conséquentes, des 10 et 20 mai derniers.

Côté températures, si la première décade a été un peu plus douce que la normale (14,6° C contre 13,2° C), la deuxième décade de mai a, quant à elle, été plus froide de 2° C par rapport à la moyenne des 20 dernières années, à cette même période (12,2° C contre 14,5° C).

Concernant les ETP, le cumul des évapotranspirations atteint 59 mm pour les deux dernières décades, conformes aux ETP moyennes, proches de 3 mm/jour.

## BESOINS EN EAU DES CULTURES

Les pluies des dernières semaines ont permis de s'affranchir d'un éventuel besoin d'irrigation et de reconstituer en partie les réserves en eau des sols.

Les bilans hydriques calculés sur quelques parcelles témoins illustrent l'impact de ces apports, au regard des besoins en eau des cultures qui sont estimées à partir de l'ETP et du Coefficient cultural qui dépend de la culture et de son stade :  $ETM = kc \text{ ETP}$

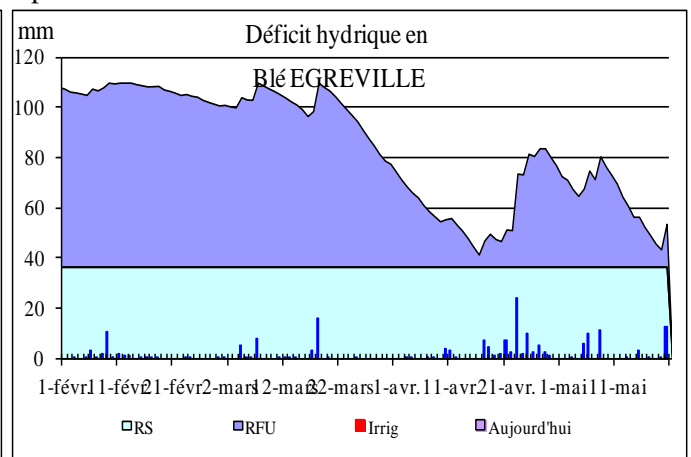
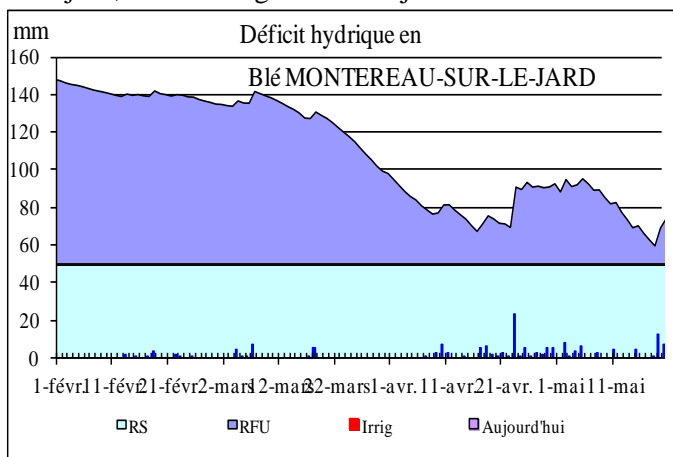
Valeurs des Coefficients culturaux :

Céréales	semis	Levée	Tallage	2 nœuds	Epiaison	Epiaison +25 jours
	0,1	0,4	0,9	1,1	0,9	0,3

Pois protéagineux	semis	Levée	4-5 feuilles	Boutons floraux	Floraison	Formation gousses	Fin flo + 15 jours
	0,1	0,4	0,9	1	1,2	0,9	0,4

A ce jour, aucune irrigation ne se justifie sur les cultures en place.

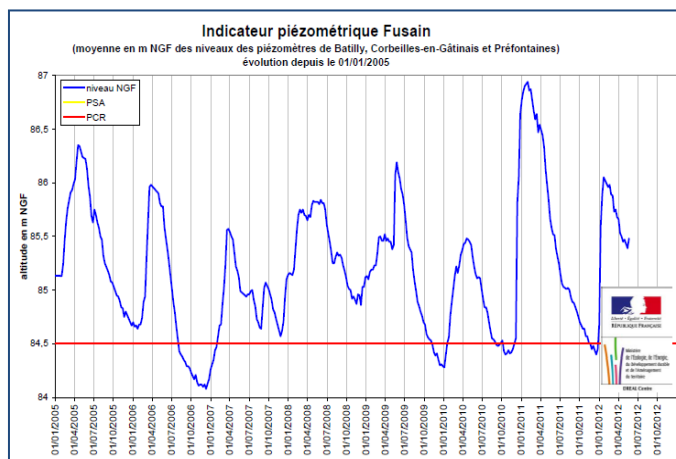
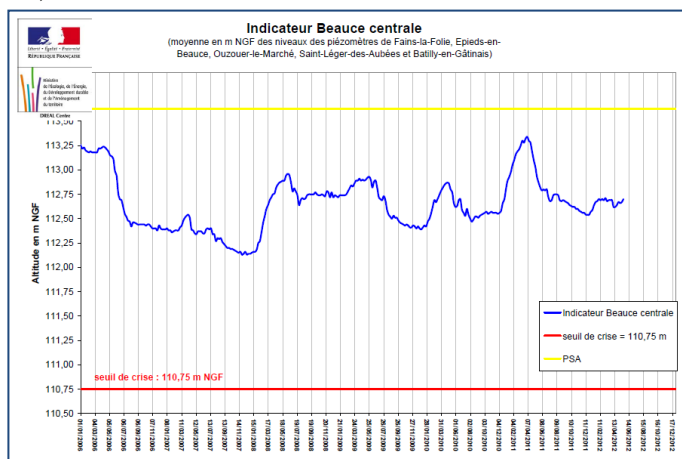


Les précipitations des dernières semaines soutiennent les débits des rivières importants. Si leur impact sur les nappes est plus modéré, on constate une stagnation, voire une légère augmentation, des piézométries.

## ✓ Nappe de Beauce

Le 20 mai 2012, l'indicateur piézométrique pour le secteur Beauce Centrale (moyenne des niveaux des 5 piézomètres de référence) était à 112,66 m.

L'indicateur du secteur Fusain (moyenne des niveaux des piézomètres de Batilly, Corbeilles et Préfontaines) était à 85,48 m.



Les volumes prélevables au cours de la campagne vont prochainement être notifiés par la DDT à chaque irrigant. Ils sont calculés à partir d'un **volume de référence lié à la SAU** de l'exploitation pondérée par les surfaces de certaines catégories de cultures qui bénéficient de coefficients majorateurs. On distingue 3 catégories de cultures :

- Cultures spécialisées : légumes, maraîchage, arboriculture, pépinière, gazon
- Elevage
- Plantes aromatiques.

Ainsi :

**Surface pondérée** = SAU + 1,5 x (surface cultures spécialisées) + 1 x (surface élevage) + 1 x (surface pl.aromatiques)

Pour l'ensemble des irrigants prélevant dans la nappe de Beauce en Seine-et-Marne (secteur Beauce Centrale + Fusain), ce sont 20 millions de m<sup>3</sup> qui sont distribués à partir de la surface pondérée totale (près de 22 000 ha).

Ainsi :

$$\text{Volume de référence individuel} = 20 \text{ millions de m}^3 \times \frac{\text{Surface pondérée de l'exploitation}}{\text{Total des Surfaces pondérées}}$$

Le volume de référence individuel ainsi calculé est affecté du **coefficient de gestion annuel** spécifique au secteur de gestion. Pour 2012, il est de :- 0,66 sur le secteur Beauce Centrale

- 0,594 sur le secteur Fusain qui concerne 4 communes en Seine-et-Marne :

Beaumont-du-Gâtinais, Château-Landon, Chenou et Mondreville (malgré le niveau de la nappe plus faible sur le secteur « Fusain », l'écart entre les coefficients des deux secteurs a été plafonné à 10 %).

Cette année encore, les agriculteurs exploitant des ouvrages sur les deux secteurs se verront affecter à toute l'exploitation le coefficient le plus élevé des deux secteurs.

### *Exemple du calcul du Quota d'une exploitation sur le Fusain*

SAU = 100 ha (60 ha de céréales, 12 ha de betteraves, 8 ha de pommes de terre, 15 ha de plantes aromatiques et 5 ha de maraîchage) :

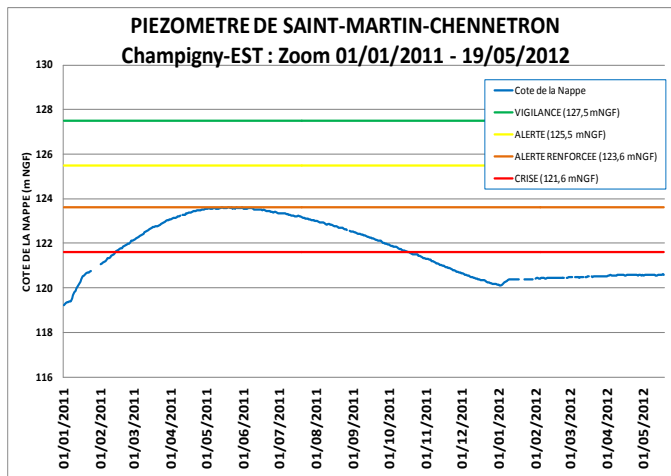
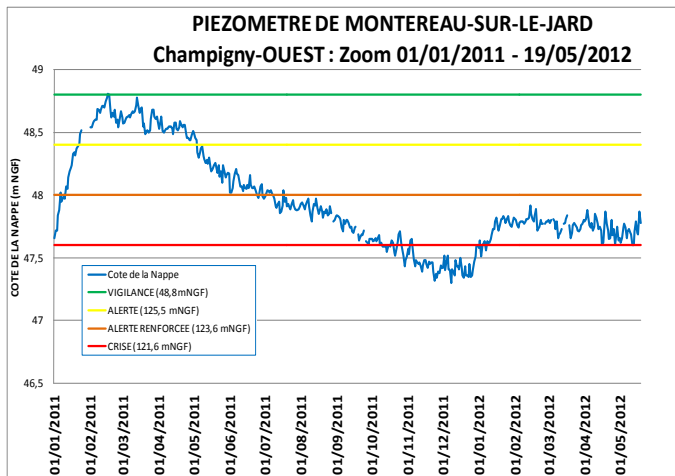
Surface pondérée = 100 ha de SAU + 1,5 x (5 ha de maraîchage) + 1 x (15 ha de plantes aromatiques)  
= 122,5 ha

Volume de référence = 20 000 000 x 122,5 / 22 000 = 111 363 m<sup>3</sup>

Quota 2012 = 111 363 x 0,594 = 66 150 m<sup>3</sup>

## ✓ Nappe de Champigny : Est en Crise et Ouest en Alerte Renforcée

Le 19 mai 2012, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 47,78 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 120,60 m NGF.



Si la pluviométrie des dernières semaines a permis de stabiliser le niveau de nappe, voire de la recharger faiblement, elle reste insuffisante pour lever la situation de Crise (dénommée auparavant « crise renforcée ») sur le secteur de Champigny-Est.

En revanche, sur le secteur Champigny-Ouest où la recharge des nappes est plus réactive à la pluviométrie, le niveau piézométrique a augmenté et s'est conforté au niveau de l'Alerte Renforcée.

De ce fait, par signature de l'arrêté préfectoral du 22 mai 2012, le préfet a constaté le franchissement :

- du seuil d'Alerte Renforcée pour le secteur Champigny-Ouest
- du seuil de Crise pour le secteur Champigny-Est

qui impose des restrictions de prélèvements pour tous les usages (AEP, industries, agriculture et domestiques).

En **gestion collective**, les restrictions des prélèvements d'irrigation se traduisent par :

- **En Crise**, sur Champigny-Est : une diminution des quotas de 40 % pour les grandes cultures et de 5 % pour les cultures spécialisées ;
- **En Alerte Renforcée**, sur Champigny-Ouest : une diminution de 20 % des quotas pour les grandes cultures.

Les volumes individuels, en cours de calcul, ont été attribués à partir des assolements prévisionnels irrigués que vous nous avez déclarés. Compte tenu de la demande initiale (**6,8 millions de m<sup>3</sup>**), des coefficients correctifs par type de cultures ainsi qu'un plafonnement à 130 % de la référence de prélèvement maximal depuis 2003, ont dû être introduits pour ramener la somme des volumes individuels attribués hors restriction à **4,5 millions de m<sup>3</sup>**, avec des règles transparentes et équitables.

Compte tenu de la situation de Crise, c'était un prélèvement total de **2,9 millions de m<sup>3</sup>** qui était jusque là autorisé. Avec le passage en Alerte Renforcée sur le secteur Ouest, **vos attributions vont être recalculées si vous avez renvoyé votre relevé d'index au 1<sup>er</sup> mai à la Chambre d'Agriculture**. (+ 20 % pour les volumes pour l'irrigation des grandes cultures et + 5 % pour les cultures spécialisées).

Nous vous rappelons par ailleurs que le protocole de gestion collective prévoit un système de **réallocation** et de **réattribution** qui permet aux irrigants de demander des volumes supplémentaires en cours de campagne si leur quota initial se révélait insuffisant. Ces volumes sont réattribués seulement si le niveau de prélèvement global des irrigants le permet. C'est pourquoi, **le retour régulier des index de compteurs de l'ensemble des irrigants est indispensable** pour avoir une connaissance exhaustive des prélèvements.